

## **cas pratique sur le controle de légalité**

Par **lili369**, le **06/11/2010** à **13:46**

Bonjour,

Je dois faire un cas pratique en droit pénal sur l'application de la loi pénale dans le temps, et j'aurais à ce sujet plusieurs questions.

Voici les faits : en juin 1994, alors qu'il est ivre MR Blanc se bat avec un inconnu. L'homme est blessé et a une incapacité de travail supérieure à 8 jours.

Une loi fictive de juillet 2004 modifie la peine encourue de 3 à 5ans d'emprisonnement, le montant de l'amende de 3000€ reste inchangé. Cette loi prévoit aussi que si l'auteur des faits était en état d'ivresse, une injonction de soins peut être prononcée par le juge.

-> quelle est la loi applicable et la peine encourue ?

[b:32tig31v]Déjà avant toute chose, est ce qu'il y a conflit de lois dans le temps ? En effet, on ne sait pas quand a lieu le jugement, hors pour qu'il y ai conflit aucun jugement définitif ne doit avoir lieu !!!! Doit on dire qu'au vu des éléments présents on suppose qu'il n'a pas eu lieu ?? ( car dans la suite de mon cas pratique, j'ai d'autres questions, et cette fois les rédacteurs précisent que le jugement n'a pas encore eu lieu, et précise sa date ).[/b:32tig31v]

[b:32tig31v]De plus est on dans une infraction simple ou matérielle ( où le résultat est prévu par un texte ) ??

[/b:32tig31v]

Merci de m'éclairer.

Par **Camille**, le **06/11/2010** à **15:31**

Bonjour,

Avez-vous bien lu et relu le (très court) chapitre II du titre 1er du livre 1er de la partie législative du code pénal ?

Et notamment le premier article de ce chapitre ?

ge not found or type unknown

Par **trinity**, le **07/11/2010** à **16:36**

le principe de non rétro activité de la loi est de rigueur il me semble....